

Communiqué de presse

Les finances pulliérannes affichent un excédent de revenus d'environ CHF 450'000.00 pour l'exercice 2015.

L'année 2015 a été marquée par le décompte final de l'année 2014 de la péréquation qui a lourdement augmenté les charges de fonctionnement de la Commune.

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2015, avant écritures de bouclage, représente un bénéfice d'environ CHF 5.2 mios, dont :

- CHF 1'750'000.00 attribués au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale ;
- CHF 3.0 mios attribués au fonds de réserve pour risques futurs (*compensations financières dans le cadre de dossiers très divers, conseillers juridiques dans le cadre de procédures judiciaires, etc*) ;

⇒ CHF 450'000.00 solde du bénéfice 2015 après attributions.

Eléments marquants par rapport au budget 2015, notamment :

- Diminution des charges maîtrisables CHF 2.7 mios ;
- Diminution des charges non maîtrisables CHF 1.5 mios ;
- Augmentation des charges péréquatives (solde décompte final 2014) CHF 7.7 mios ;
- Augmentation des charges internes (attribution à des fonds et financements spéciaux) CHF 5.0 mios ;
- Stagnation des recettes fiscales.

Indicateurs importants pour les comptes 2015 :

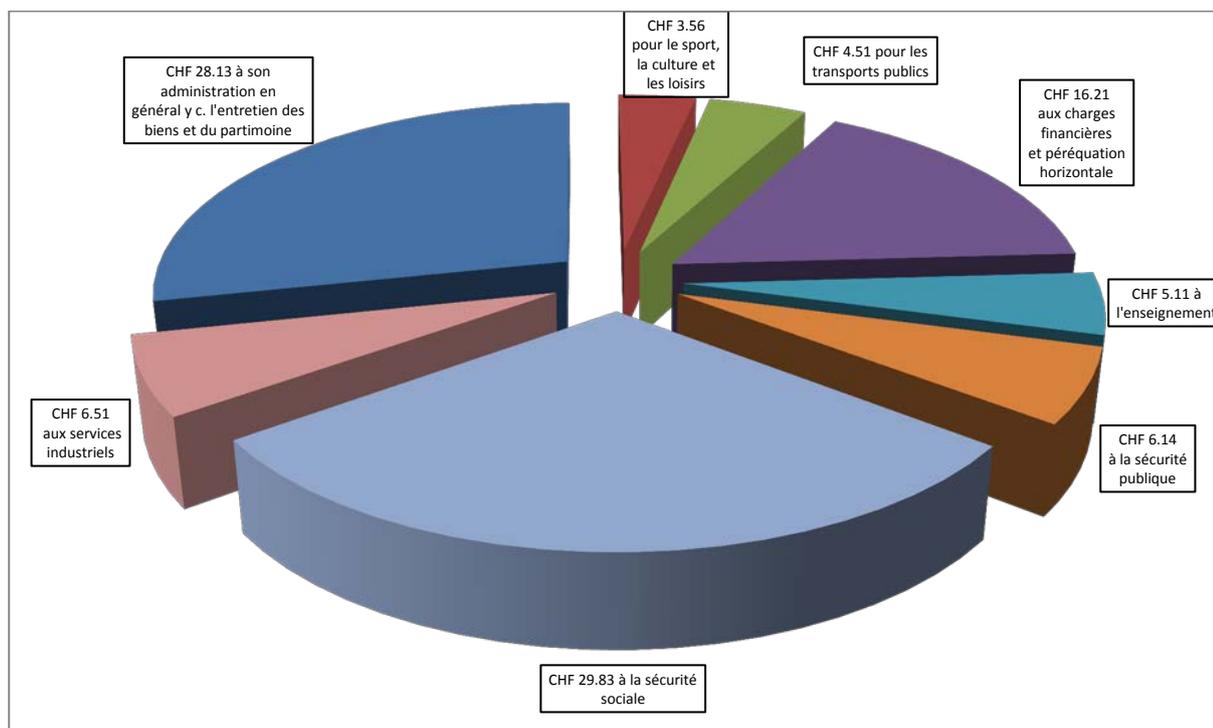
- Pour la première fois depuis dix ans, la **marge d'autofinancement** est inférieure à 100.0% (⇒16.2% en 2015 contre 311.5% en 2014). Ainsi, ce n'est que grâce aux excellents résultats réalisés les années précédentes que la Commune a été en mesure de maintenir son endettement au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes 2014 (CHF 70.0 mios).
- La forte hausse de la participation de Pully au financement de la **facture sociale** a prétérité de manière très importante l'année 2015.

En conclusion, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2015 est préoccupant. En effet, la forte hausse de la participation de Pully au financement de la facture sociale a prétérité de manière très importante l'année 2015 ; sans l'utilisation du fonds d'égalisation des résultats relatif à la péréquation directe horizontale et à la facture sociale, la Commune aurait très certainement bouclé son exercice comptable avec un déficit. L'évolution du niveau de la marge d'autofinancement témoigne d'ailleurs de cette situation.

Si la Commune a pu stabiliser son endettement à un niveau tout à fait acceptable, les prochaines années seront toutefois marquées par un programme d'investissements ambitieux mais nécessaire au développement de Pully. La réalisation de ce programme nécessitera des financements externes qui auront une incidence non négligeable sur le niveau de l'endettement communal. Cependant, au niveau comptable, une partie des investissements futurs pourra être amortie au moyen des réserves qui ont été constituées ces dernières années.

Finalement, l'évolution de la conjoncture économique (franc fort, crise de la dette européenne, etc.), l'évolution du résultat des taxations des années antérieures, la mise en place de la RIE III, la refonte du système péréquatif vaudois, l'évolution des marchés boursiers et immobiliers ainsi que l'évolution des taux d'intérêts sur les emprunts, sont autant d'incertitudes dont il faut tenir compte pour les finances communales.

Chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



Pully, le 2 juin 2016 - La Municipalité

Renseignements complémentaires:

Ville de Pully - Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic - Claude-Alain Chuard, chef du service des finances - 021 721 31 46 - finances@pully.ch